

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPEEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du : 20 janvier 2026
 Première convocation : 14 janvier 2026
 Membres en exercice : 28

**DELIBERATION N°CS 2026-01-08/2 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL
 D'ADMINISTRATION DE LA REGIE ARCHIPEL'EAU**

L'an deux-mille vingt-six, le vingt janvier à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)		X	
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)	X		
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
8	M. Henri YACOU (Délégué)	X		
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
10	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Emmerly BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
16	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)		X	
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)		X	
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)	X		
25	M. David MONTOUT (Délégué)		X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)		X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2025-12-126/8 du 17 décembre 2025 portant création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour l'exploitation des services d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et approbation des statuts ;
- VU les statuts de la régie **Archipel'eau** rendu exécutoire le 19 décembre 2025.

Considérant que par délibération n°CS2025-12-126/8 du 17 décembre 2025, le comité syndical a approuvé la création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière en vue de l'exploitation des services d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Considérant que l'article 6.1 relatif à la composition de la régie prévoit 11 membres soit :

- 7 élus du comité syndical désignés en son sein ;
- 1 représentant de la commission de surveillance en son sein ;
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Président du syndicat ;
- 1 représentant du monde économique désignée par le Président de la CCI ;
- 1 représentant technique ou scientifique désignée par le Président du syndicat.

Considérant l'appel à candidatures lancé par Monsieur le Président en séance, assorti d'un échange avec les membres des établissements publics de coopération intercommunale composant le comité syndical du SMGEAG en présence du président de la Commission de surveillance.

Le conseil d'administration est composé comme suit :

- 7 élus du comité syndical désignés en son sein :

Madame Isabelle AMIREILLE-JOMIE
Madame Myriam BROSIUS
Madame Syvie GUSTAVE DIT DUFLO
Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN
Madame Maddly GARGAR
Monsieur Héric ANDRE
Monsieur Philippe DEZAC

- 1 représentant de la commission de surveillance en son sein : **Monsieur Daniel MARIANNE**
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Président du syndicat : **Madame Isabelle BOULOGNE**
- 1 représentant du monde économique désignée par le Président de la CCI : **Monsieur Michel CLAVERIE**
- 1 représentant technique ou scientifique désignée par le Président du syndicat : **Madame Gladys LORANGER**

**Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A la majorité des suffrages exprimés DECIDE :**

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 18		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	3 M.F. MICHELY M. H. YACOU M. R. RAUZDUEL

ARTICLE 1 : DE DESIGNER, les membres appelés à siéger au Conseil d'administration de la régie Archipel'eau, comme suit :

- 7 élus du comité syndical désignés en son sein :

Madame Isabelle AMIREILLE-JOMIE
Madame Myriam BROSIUS
Madame Syvie GUSTAVE DIT DUFLO
Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN
Madame Maddly GARGAR
Monsieur Héric ANDRE
Monsieur Philippe DEZAC

- 1 représentant de la commission de surveillance en son sein : **Monsieur Daniel MARIANNE**
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Président du syndicat : **Madame Isabelle BOULOGNE**
- 1 représentant du monde économique désignée par le Président de la CCI : **Monsieur Michel CLAVERIE**
- 1 représentant technique ou scientifique désignée par le Président du syndicat : **Madame Gladys LORANGER**

